REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17
Votants : 19
Absents : 06
dont représentés : 02

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ;

Etaient absents : SANTONI François ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain
MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL200516-06

OBJET : CONVENTION POUR PARTICIPATION D'EDF A L'INVESTISSEMENT AVENANT N°4 A LA CONVENTION MDE DU 20.03.2014.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mars 2014, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une Convention MDE (Maîtrise de la Demande d'Energie), précisant les conditions techniques et financières, dans lesquelles s'effectuera la participation d'EDF à l'investissement dans le, ou les Equipements sis dans les locaux communaux, ou en extérieur sur le territoire communal.

Cette convention a été signée le 20.02.2014.

La commune souhaite procéder à la mise en place de trente horloges astronomiques d'éclairage public,

Dans le cadre d'un avenant à la convention MDE, EDF s'engage à verser une prime commerciale globale de 3000 € TTC, correspondant à l'investissement dans les équipements susmentionnés.

Afin de bénéficier de l'octroi de cette prime, il convient d'autoriser le maire à signer l'avenant N°4 à la convention MDE initiale, annexée à la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 MAI 2016

DEL200516-06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'autoriser le maire à signer l'avenant N°4 à la convention MDE initialement signé avec EDF, annexée à la présente délibération, octroyant une prime de trois mille euros, pour l'investissement prévu pour la mise en place de trente horloges astronomiques d'éclairage public, et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le